



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Publié le 1^{er} avril 2022

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016)

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et après en avoir délibéré le 14 Mars 2018, la Communauté de communes Aunis Atlantique a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 27 octobre 2021.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectifs d'anticiper la fracture énergétique, les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, la séquestration Carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, **une procédure de consultation du public** est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET de la Communauté de communes Aunis Atlantique :

du samedi 16 avril au lundi 16 mai 2022 inclus.

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

La délibération d'arrêt de projet PCAET – Le livret de synthèse – Le diagnostic et la stratégie territoriale – Le programme d'actions – L'évaluation environnementale stratégique – Les avis des autorités

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- Sur le site internet de la Communauté de communes Aunis Atlantique :

<https://www.aunisatlantique.fr/grands-projets/transition-ecologique/plan-climat-air-energie-territorial/>

- Sur support papier et sur la même période dans le lieu suivant :

CDC Aunis Atlantique – 113 route de La Rochelle – 17230 Marans
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public

- Par voie numérique à l'adresse : tepos@aunisatlantique.fr

- Par écrit sur le registre de consultation ouvert à cet effet et accessible dans le lieu indiqué ci-dessus

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Bureau Communautaire d'Aunis Atlantique.